

de **Psychiatrie**  
**Française**

LA LETTRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**POST-VÉRITÉS ET AUTRES RÉALITÉS AUGMENTÉES...**

Nicole KOEHLIN\*

Peut-être y a-t-il du radicalement nouveau dans ce qui façonne notre rapport au monde et aux autres, la frontière se déplace, incertaine, entre réalité et cauchemar, mais la nature humaine ne change pas.

Nous croyons voir ce qui se passe partout sur la Terre, des guerres et des catastrophes. Nous avons l'illusion d'être connecté au monde, et si c'était vrai...

Dans le rapport à la vérité et à ce qu'on appelle réalité, un vertige s'installe. Un imaginaire fabriqué s'insinue, informations qui deviennent vraies juste à force d'être vues sur internet, séries et conspirations, réseaux sociaux... et se glisse dans le paysage un Pokémon.

Voilà, c'est peut-être ce qui est nouveau, cela passe par l'image : « le regard ne s'empare pas des images, ce sont elles qui s'emparent du regard, elles inondent la conscience » : Kafka. Les images suscitent comme une tempête d'affects qui nous laisse médusés. Et les mots pourraient nous sortir du cauchemar, mais ils prennent un statut de quasi-image, mots fétichisés, à la surface des choses. Les fictions vraies ou fausses servent, elles aussi, à nous défendre contre l'insupportable de la vision de souffrances, contre l'insupportable de notre propre voyeurisme ?

Alors c'est peut-être une chance que notre métier de psychiatre nous ait toujours obligé à mettre en questionnement ces problématiques, tant nous avons toujours buté contre elles, dans notre pratique et dans nos outils théoriques.

Comment perçoit-on la réalité, qu'est-ce qui fait qu'on se sent vivant et vrai ?

Nos patients qui souffrent du sentiment de déréel, de dépersonnalisation, sollicitent notre réflexion et notre engagement. Peut-être sont-ils en avance, ils sont si perméables aux injustices, à l'absurde, l'arbitraire, et ont un sens profond de la responsabilité de l'individu dans la société : combien de délires sonnent comme une volonté de sauver le monde, et les autres humains plus encore ? Ils apprennent tous les jours à composer avec nos cauchemars.

Nous savons, comme les catastrophes, peuvent être redoutées et obscurément désirées...

Les patients, jeunes et moins jeunes, savent naviguer, utilisent internet et les réseaux sociaux, les jeux vidéo, jeux de rôle ; et s'ils s'en servaient pour se soigner ? Ils recherchent par l'art à utiliser les images, à les subvertir.

Le rapport à la vérité, je le vois souvent inscrit dans ces rencontres avec les personnes traumatisées, survivantes des catastrophes et des terreurs. Ils nous racontent, et nous n'arrivons plus à croire leur histoire, dont nous pressentons que les bureaucrates récuseront la vérité. Comme si nous refusions de laisser ces images terribles faire effraction, c'est trop de confrontation à notre vertige et notre propre destructivité. Cette défense est si fréquente, on pourrait la dire pré-conspirationniste.

Et là encore, dans notre travail de réflexion sur nos pratiques, nous faisons l'expérience de ces défenses qui refroidissent et cloisonnent, qui empêchent de penser. Fascination pour l'imagerie, modèle de l'ordinateur, plus que le vivant, fatras positiviste...

Le questionnement empêche que se fige la pensée en une perfection mortifère, il nous pousse à ne jamais cesser de réfléchir, à chercher paradoxe et ambiguïté, à repérer ces nouveaux liens entre l'individuel et le collectif, entre l'être humain et la société. Contenir l'inondation par l'image dans son immédiateté, remettre de l'histoire, historicité et narration. Tenir compte des affects et de la relation.

En somme, quels passionnants défis nous occupent ! ■

\* Psychiatre.

**SOMMAIRE**

	pages
<b>ÉDITO</b> – Post-vérités et autres réalités augmentées...	1
<b>ABONNEMENT</b> – La Lettre de Psychiatrie Française	2
<b>IN MEMORIAM</b> – Colette CHILAND, 1926-2016	3
<b>COLLOQUE</b> 31 mars 2017, à Paris Quelle causalité psychique en 2017 ?	4 à 6
<b>ON EN PARLE</b> – Non, je ne serai plus expert...	7-8
<b>LIBRE PROPOS</b> – De bonnes résolutions ?	8-9
<b>SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS</b> – Bulletin d'adhésion 2017 – Actualités professionnelles	10 11
<b>PSYCHIATRIE FRANÇAISE</b> – N° 1/16 : Adolescence et cinéma	12
<b>LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE</b> – La soupe aux foux, une histoire de prévention	13
<b>LIVRES EN IMPRESSIONS</b> – L'esprit de résistance – Le diable, l'exorciste et le psychanalyste. Conversations sur le mal et la possession	14-15 16-17
<b>PETITES ANNONCES</b>	18
<b>LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE</b> – Rencontres, colloques et formations	19
<b>SISM</b> Santé mentale & Travail du 13 au 26 mars 2017	20

## ABONNEMENT

### À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !  
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

**Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.**

**N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.**

#### BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

#### TARIF 2017

**40 EUROS TTC** – France métropolitaine

**50 EUROS TTC** – Hors métropole

#### Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) : .....

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire .....

Nom\* ..... Prénom\* .....

Exercice Professionnel :       Libéral                       Hospitalier                       Salarié

 .....

\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

\* .....

\* Champs obligatoires

#### Votre commande :

#### Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.\*
- Je demande un justificatif fiscal.

\* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

#### Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP  
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  [contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com)

## IN MEMORIAM

### COLETTE CHILAND, 1926-2016

Jean-Philippe  
RAYNAUD\*  
Marie-Michèle  
BOURRAT\*\*

Colette Chiland nous a quittés le 16 septembre 2016. Nous avons perdu une amie et une grande figure de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

En France et dans le monde, Colette Chiland a été une pionnière et une inépuisable exploratrice. Son parcours universitaire a été exceptionnel : à 19 ans elle est diplômée de l'Institut de Psychologie de Paris, à 24 ans elle est docteur en médecine, à 25 ans elle est agrégée de philosophie et à 42 ans elle est docteur ès lettres. En parallèle, elle devient psychanalyste et membre titulaire formateur de la Société Psychanalytique de Paris.

Elle enseigne d'abord la philosophie dans un lycée de jeunes filles de Marseille, où ses qualités de pédagogue font des miracles : ses élèves n'en reviennent pas de soudain comprendre et aimer la philosophie ! Elle se lance ensuite avec énergie dans ses études de médecine puis exerce comme psychiatre et psychanalyste, à la fois en libéral et au Centre Alfred Binet, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Aux côtés de René Diatkine et de Serge Lébovici, elle vit alors une expérience professionnelle et humaine exceptionnelle. Elle sera plus tard Présidente du conseil scientifique de la SFPEADA (Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et disciplines associées) de 1993 à 1999.

Tout en menant ses activités cliniques, elle devient Professeur de psychologie clinique à l'Université René Descartes de Paris jusqu'en 1992. En 1980, elle devient Directrice de l'UFR de psychologie dans cette même université.

Ayant compris très tôt l'intérêt qu'il y avait à échanger avec les collègues du monde entier et à s'ouvrir à d'autres

approches théoriques, d'autres pratiques cliniques, elle s'engage dans des activités internationales. Curieuse de ce qui se fait aux États-Unis, elle devient « Visiting professor » au Cornell Medical Center et à la Stanford University. Elle est invitée dans le monde entier pour donner des conférences. Elle écrit un nombre impressionnant d'articles et d'ouvrages, traduits dans plusieurs langues. Dès 1973, elle intègre le groupe international de recherches de l'IACAPAP (Association internationale de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et des professions alliées). Très vite l'IACAPAP lui confie la codirection de ses « Yearbooks », avec James Anthony et Cyrille Koupernik. Elle codirige ainsi onze ouvrages, tous publiés en anglais et en français. Elle devient rapidement Vice-Présidente puis Présidente de l'IACAPAP, en 1982. Elle en sera la Présidente Honoraire jusqu'à la fin de sa vie et organisera à Paris deux congrès mondiaux de psychiatrie de l'enfant en 1986 et en 2012, qui ont rencontré un grand succès.

Colette Chiland a su mener avec succès des activités de soins, d'enseignement et de recherche. Certains de ses ouvrages ont marqué notre discipline. Nous citerons « *L'Enfant de six ans et son avenir : étude psychopathologique* » (1971), « *Mon enfant n'est pas fou. Un psychiatre d'enfants parle de son expérience* » (1989), « *Homo psychanalyticus* » (1990), « *Sois sage ô ma douleur. Réflexions sur la condition humaine* » (2007) et « *Changer de sexe. Illusion et réalité* » (2011). Ses propos, nourris par une clinique pertinente, une observation fine, une capacité à s'identifier alternativement aux parents et aux enfants, permettent de percevoir la place centrale qu'a tenue dans sa vie la rencontre de la souffrance psychique.

Colette Chiland a été l'un des membres les plus anciens et les plus fidèles de l'Association Française de Psychiatrie et du Syndicat des Psychiatres Français.

Son regard et son écoute, à la fois bienveillants et exigeants, manquent déjà beaucoup à notre profession. ■

\* Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, professeur des universités, Toulouse.

\*\* Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, Limoges.

## L'AFP vous informe des dates de ses prochains colloques, à Paris

- le **31 mars 2017** : **Quelle causalité psychique en 2017 ?**
- le **9 juin 2017** : **L'expertise en psychiatrie**
- le **24 novembre 2017** : **Anthropologie et psychiatrie**

## COLLOQUE



## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

ORGANISE

**le vendredi 31 mars 2017, à PARIS**  
**de 9h00 à 18h00**

Un colloque sur le thème

## QUELLE CAUSALITÉ PSYCHIQUE EN 2017 ?

**Salle de conférence de l'AQND**  
92 bis boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS

### ARGUMENT

Ce colloque, en cours de préparation, vise la confrontation et la pondération des diverses causalités traversant la psychiatrie en 2017 ainsi que leurs conséquences sur les modalités d'identité et d'exercice de la discipline, en prenant pour base le débat de 1946, célèbre et historique, qui a opposé, à son initiative, Henri Ey, Lucien Bonnafé, Sven Follin, Jacques Lacan et Julien Rouart. Ayant alors été rebaptisé « Le problème de la psychogenèse des névroses et des psychoses », il reste, en dépit de ses 70 ans, d'une étonnante pertinence pour analyser les perspectives actuelles.

### COMITÉ D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL,  
Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :  
[secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com)

## COLLOQUE

## PROGRAMME



# QUELLE CAUSALITÉ PSYCHIQUE EN 2017 ?

le 31 mars 2017, à PARIS

8h30 – 9h00 : **Accueil des participants**

9h00 – 9h05 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Jean-Yves COZIC (Brest), Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP).

François KAMMERER (Paris), Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP).

9h05 – 9h20 : **INTRODUCTION DE LA JOURNÉE**

**La causalité psychique des troubles mentaux : 1946-2016**

Jean GARRABÉ (Paris), Psychiatre des hôpitaux honoraires, Président d'honneur de l'Évolution Psychiatrique.

### MATIN

### I. Évolutions des représentations causales à partir de 1946

9h20 – 9h50 : **L'organicité d'Henri Ey : du sommeil de la raison à l'organisation du corps psychique**

Patrice BELZEAUX (Perpignan), Psychiatre, Président du CREHEY (Cercle de Recherche et d'Édition Henri Ey), Secrétaire de l'Association pour la Fondation Henri Ey.

9h50 – 10h20 : **Jacques Lacan, 1946 : « ... La causalité psychique même : l'identification... ».**

**L'apport de Lacan dans le débat de 1946, son évolution et son influence actuelle**

Éric LAURENT (Paris), Psychanalyste, membre de l'École de la cause freudienne, ancien président de l'Association mondiale de psychanalyse.

10h20 – 10h35 : **Discussion avec la salle**

10h35 – 10h50 : **Pause**

### II. La Causalité psychique au sein des représentations causales en 2017

10h50 – 11h35 : **Pluralités causales, singularité et conséquences cliniques**

Débat entre :

– Jean-Yves COZIC (Brest), Président de l'AFP.

– Bernard GRANGER (Paris), Professeur de psychiatrie à l'université René Descartes (Paris 5).

– Michel PATRIS (Strasbourg), Professeur honoraire de psychiatrie.

11h35 – 11h50 : **Discussion avec la salle**

11h50 – 12h20 : **Causalités : aller au-delà de la « mystique des mots »**

Alain EHRENBERG (Paris), Directeur de recherche émérite au Cnrs, cermes3.

12h20 – 13h00 : **Discussion avec la salle**

13h00 – 14h30 : **Déjeuner libre**

### APRÈS-MIDI

### III. Nouvelles perspectives causales et crédibilité

14h30 – 15h00 : **Où est la limite, pour un neurobiologiste, entre l'organogenèse et la psychogenèse ?**

Jean-Pol TASSIN (Paris), Directeur de Recherches émérite à l'Inserm (Université Paris VI).

15h00 – 15h15 : **Discussion avec la salle**

15h15 – 15h45 : **Usages et mésusages de la corrélation (statistique) comme causalité (psychique)**

Xavier BRIFFAULT (Paris), Chargé de Recherche HDR au Cnrs. Membre du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), Sciences sociales et épistémologie de la santé.

15h45 – 16h00 : **Discussion avec la salle**

16h00 – 16h15 : **Pause**

16h15 – 16h45 : **La causalité circulaire**

Jean-Marie GAUTHIER (Liège), Pédopsychiatre, Professeur de psychologie l'enfant et de l'adolescent.

16h45 – 17h00 : **Discussion avec la salle**

17h00 – 17h15 : **CONCLUSION DE LA JOURNÉE**



## ON EN PARLE

# NON, JE NE SERAI PLUS EXPERT...

Frédéric ROUILLON\*

L'assemblée générale des magistrats du siège de la Cour d'Appel de Paris, au terme de sa réunion du 16 novembre 2016, a décidé de ne pas reconduire mon inscription sur la liste des experts psychiatres au prétexte que, « bien que ses compétences ne soient pas en cause, M. Frédéric ROUILLON, par son refus de toute formation juridique, compromet dès lors la sécurité juridique que tout justiciable est légitimement en droit d'attendre du service public de la justice ». De fait, lors de mon audition par Monsieur BICHARD, Président de chambre qui m'a reçu le mardi 4 octobre 2016, je n'ai pas accepté de m'engager à suivre des formations aux règles de la procédure, proposées par des compagnies d'experts. Je ne me considère pas comme « au-dessus des Lois » ; la raison de ce refus est beaucoup plus simple : depuis plusieurs années d'exercice comme expert, principalement au pénal, je me suis formé au droit en lisant les textes que mon collègue et ami le Pr J.-L. SENON (Professeur de psychiatrie et Docteur en droit) m'avait adressés, ainsi que tous les documents accessibles sur internet (Légifrance) et qui m'apparaissaient utiles à ma formation juridique pour mon activité. L'argument d'une carence de formation en droit n'était donc pas justifié pour refuser ma réinscription sur la Liste des experts psychiatres de la Cour d'appel de Paris. De plus, cette décision est juridiquement infondée, puisque le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 10 du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires et le décret n° 2007-1119 du 19 juillet 2007 auquel l'assemblée générale se réfère pour m'exclure, n'indique pas que cette formation dût se faire au sein de sessions présentiels, organisées par les compagnies d'experts ; laissant donc, implicitement, chacun libre de se former aux règles de la procédure par les moyens qu'il juge adaptés. Je ne suis pas le premier à avoir été ainsi remercié ; on aurait donc pu imaginer que la justice ne soit pas aveugle au point de se priver de loyaux serviteurs du service public en leur faisant confiance sur le choix de leurs modalités d'assimilation des principes du droit qui s'imposent à leur fonction. Surtout à une époque où la majorité des Universités dispensent des enseignements on-line !

En outre, comme je l'ai dit à Monsieur BICHARD et écrit à Madame la Présidente Chantal ARENS (signataire de la décision de non-réinscription) ainsi qu'au Garde des Sceaux (aucun ne m'a répondu, c'est dire l'estime que l'on nous accorde), j'aurais été ravi de répondre à l'invitation de la Cour d'Appel de Paris si elle m'avait convié à des

conférences ou à des séminaires sur les principes directeurs du procès, plutôt que de se décharger de cette mission de formation sur des associations privées. D'autant que, comme COSP (Collaborateur Occasionnel du Service Public), le ministère de la Justice est mon employeur (il vient tout récemment de le reconnaître, de fait, en acceptant de payer les charges sociales afférentes aux émoluments des experts, obligation à laquelle il s'est soustrait pendant des années au mépris de la Loi). Or, c'est à l'employeur qu'il appartient de financer la formation (principe clairement affirmé par le Code du Travail) de ses salariés, ce qui ne m'a jamais été proposé par la Cour d'Appel de Paris.

Compte tenu de mon investissement de ces dernières années dans cette activité, tant dans la rédaction de mes rapports, qui sont généralement appréciés par les magistrats, que dans l'enseignement et la recherche (travaux publiés dans des revues internationales en collaboration avec l'administration pénitentiaire), j'ai reçu cet avis négatif à ma réinscription comme une rebuffade et j'ai donc décidé de ne pas faire un recours en Cassation comme cela m'était proposé (j'ai le sens du ridicule) et de mettre un terme à toute activité universitaire en psychiatrie légale. Sans pour autant exclure de continuer à faire des expertises puisque, ironie de toute cette histoire, il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur les listes pour être missionné par un juge. C'est même beaucoup plus confortable de ne pas l'être ; il est ainsi, possible de choisir les cas les plus intéressants sans satisfaire aux obligations d'honorer les plus ingrates, comme par exemple les expertises de garde à vue... Merci donc à Monsieur BICHARD de m'offrir ce confort d'exercice !

Cette décision, qui est particulièrement ubuesque dans une période où la justice manque cruellement d'experts psychiatres, a suscité un certain émoi chez les magistrats qui m'avaient accordé leur confiance. De même, mes collègues universitaires ou mes amis de la compagnie d'experts (CNEPCA/ANPEJ), dont je suis membre du conseil d'administration ont été choqués par l'avis formulé par la Cour d'Appel de Paris, d'autant que la notion de formation au Droit est diversement appréciée dans les différentes Cours d'Appel de France... De surcroît, beaucoup d'experts considérant qu'ils perdent généralement leur temps dans ces séminaires de formations, s'arrangent pour s'y soustraire, notamment par des certificats de complaisance ou en s'éclipsant dès qu'ils ont signé la feuille de présence. À 65 ans j'ai estimé que j'avais passé l'âge de ces enfantillages et qu'il était peut-être temps que la Justice mesure qu'elle avait plus besoin des psychiatres qu'ils n'avaient besoin d'elle !

\* Professeur de psychiatrie, Hôpital Sainte-Anne – Université Paris Descartes.

Enfin, au-delà de mon cas personnel, dont le *Canard Enchaîné* s'est fait l'écho dans son numéro du 11 janvier 2017, cet avis négatif a un effet désastreux car il démotive un corps professionnel déjà découragé par l'accumulation des bévues. Que ce soit l'ubuesque CHORUS (système informatisé de règlement des honoraires et de remboursement des frais), dont l'inutile complexité a été épinglée, naguère, par un autre article du *Canard Enchaîné* sous le titre « Le ministère de la Justice invente les cyber-rond de cuir », ou les délais de règlement qui dépassent parfois une année pour les frais de déplacement ou les mémoires d'honoraires ; ou bien encore le décret du 31 décembre 2015, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (*sic*) qui voulait imposer aux experts travaillant exclusivement dans la fonction publique le paiement des charges sociales d'un médecin d'exercice libéral sur le tarif forfaitaire, déjà modeste, des expertises psychiatriques et psychologiques les amputant, de fait, de 40 % (URSSAF, RSI et Caisse de retraite) de leur montant. Il aura fallu six mois et une grève des experts psychiatres et psychologues pour que ce décret soit amendé.

Cette gestion désolante a déjà amené de très nombreux collègues à renoncer à cette activité, imposant à certains magistrats, du fait de la démographie déclinante des experts psychiatres, le recours à des médecins (parfois généralistes) non inscrits sur les listes d'experts et donc sans aucune formation (ni en psychiatrie légale ni en droit)...

La nouvelle génération de psychiatres ne semble pas prête à accepter cette maltraitance et je ne peux que les encourager à désertir ce champ d'activité pourtant liée à la psychiatrie depuis ses origines ! Mon objectif, ces dernières années, avait été de repenser le cadre de l'enseignement de la psychiatrie légale et j'avais, à cette fin, réalisé une mission « officielle » de trois mois, en Europe, pour que nos Universités s'inspirent de modèles pédagogiques efficaces. Désormais je n'ai plus le cœur à susciter des vocations, ne souhaitant pas inciter les plus jeunes à se fourvoyer dans un monde dont les psychiatres sont abusivement rejetés et où l'on est si peu considéré. ■

## LIBRE PROPOS

### DE BONNES RÉOLUTIONS ?

Jean-Claude GRULIER

La proposition de résolution présentée par un groupe de députés concernant la prise en charge de l'autisme suscite quelques réflexions.

Ne nous attardons pas sur la forme, le ton comminatoire de l'exhortation et de la « mise au pas », il doit être habituel à ce genre de texte, mais évoquons plutôt le contenu et la maltraitance dont sont victimes les enfants autistes.

Les enfants et leurs parents sont confrontés à des délais d'attente touchant :

- Les décisions prises par les MDHP (maison départementale du handicap) où le personnel médical se raréfie de façon préoccupante.
- Les diagnostics en centre de ressources pour l'autisme (CRA).
- Les prises en charge.

Ces attentes et leur lot d'angoisse et d'incertitudes, ces problèmes maltraités viennent ajouter à la maladie, un handicap supplémentaire.

Quant au projet de scolarisation en milieu normal, deviendrait-il possible ? Pour cela, il serait nécessaire de s'attacher à la formation d'enseignants, reconsidérer et

reconnaître dignement le métier d'auxiliaire de vie scolaire, etc. Faute d'une volonté réelle de développer les moyens de l'école pour accueillir les enfants autistes, leur scolarisation en milieu ordinaire demeurera un vœu pieux pour bonnes âmes.

Praticiens de CMPP, nous comprenons sans peine ces difficultés des enfants et des parents, d'autant que souvent, ils s'adressent à nous en première intention et avec nous effectuent une psychothérapie, une remédiation en orthophonie ou en psychomotricité. Nous recevons en entretiens les parents, car le travail avec l'enfant ne peut être effectué qu'avec leur collaboration. Ces formes d'aide, variables selon les situations particulières et après y avoir sérieusement réfléchi sont proposées à l'enfant et à ses parents ou aux adultes qui en sont responsables. Parfois, l'assistante sociale dont le travail en CMPP est précieux, établit et soutient les liens avec les structures extérieures, l'école notamment.

Dans nos institutions, la psychanalyse est un outil de pensée, un outil de réflexion, parmi d'autres. Ainsi ne saurions-nous nous reconnaître dans la caricature d'une psychanalyse indifférente, culpabilisante, mutique. La psychothérapie et les rééducations sont de véritables rencontres où l'on parle, on joue, on dessine, on écrit,

on exprime, on élabore, on pacifie et on anime le monde intérieur. Notre visée est le mieux être affectif, expressif et le progrès de l'autonomie de l'enfant. Il est difficile de mesurer cette évolution, tout au moins au moyen de chiffres et de grilles. L'apprécier qualitativement nous semble plus concret, car les états de conscience sont avant tout des qualités, notion que développait déjà Henri Bergson dans son « Essai sur les données immédiates de la conscience » (1889).

Le texte invite le gouvernement français « à actualiser d'urgence le contenu des formations des filières professionnelles et académiques afin de les mettre en conformité avec l'état de la science internationale ». « Science internationale ? » Véhiculerons-nous bientôt cette science dans le cosmos ? À moins que, plus terre à terre, celle-ci n'émane du DSM ? Le DSM est le manuel diagnostique et statistique des maladies mentales élaboré aux USA. Initialement destiné aux liens du corps médical avec les assurances, il est devenu une sorte de référence en dehors de sa terre natale, une référence... internationale. Cet ouvrage tient de l'hydre : à chaque nouvelle version et sans avoir coupé toutes celles qui lui restaient, il lui pousse des têtes innombrables. La première édition parue en 1952 répertoriait 100 troubles psychiatriques et la récente cinquième édition, pas loin de cinq cents. S'agit-il d'épidémies survenues dans l'intervalle ou de l'effet de géniaux chercheurs psychiatres qui, cinq fois plus intelligents que leurs aînés, auraient découvert cinq fois plus de maladies ? Plus prosaïquement, l'extension des frontières du pathologique (chaque enfant un peu bizarre est sans doute un « Asperger » qui s'ignore et le turbulent un « TDAH » qui sommeille) accroît considérablement la vente de psychotropes avec les conflits d'intérêts et la complicité avérée d'un bon nombre de psychiatres rédacteurs des DSM récents avec les firmes pharmaceutiques<sup>(1)</sup>. Un psychiatre allemand du début du vingtième siècle comparait la construction d'une classification nosologique dans le domaine des psychoses « à l'activité des gens qui essaient de clarifier un liquide trouble en le versant d'un récipient à un autre ». Ici, non seulement le liquide ne se clarifie guère mais le vase déborde ! Pourtant, deux troubles qui touchent la psychiatrie elle-même ont échappé à l'esprit clinique des rédacteurs du DSM. Il s'agit du TEA : le trouble envahissant de l'administration, souvent associé (comorbidement) au TEE : le trouble envahissant de l'évaluation.

À la lecture de la proposition de résolution présentée par les députés, pouvons-nous supposer que ce que les psychiatres nomment « psychothérapie psychodynamique » soit inscrite dans l'opprobre et constitue une forme de traitement inadapté, archaïque et maltraitant ? À moins que ? Et pour « appeler un chat un chat », notons que l'inadaptation, l'ignorance et l'archaïsme seraient en médecine des termes appropriés pour qualifier une pratique

qui malgré la découverte de la pénicilline s'obstinerait à soigner la syphilis par les sels de mercure ou ignorant la streptomycine et le rimifon persisterait à prescrire aux patients tuberculeux des extraits de poudre de perlimpinpin.

Concernant la science internationale est-il permis d'évoquer nos ignorances quant à l'étiologie de l'autisme ? Neurologie ou psychiatrie ? Traitement pharmacologique ou traitement psychique ? Poser les termes d'une telle alternative a de quoi faire sourire. Est-il nécessaire de rappeler l'importance des psychothérapies dans les soins de patients souffrant de lésions cérébrales : séquelles d'encéphalopathies ou de traumatismes crâniens, épilepsie<sup>(2)</sup>. Là, nul besoin d'être spécialiste ou parlementaire pour le comprendre. La neurologie, cette médecine des fonctions corticales supérieures comme la nommait Alexandre Luria et la psychiatrie que Henri Ey qualifiait de médecine de la conscience et de la liberté peuvent dans ces situations concrètes établir leur union.

La psychiatrie écrivait le psychiatre-philosophe Eugène Minkowski « ne doit pas être hantée par la question des causes ». Si la préoccupation est une chose, la hantise en est une autre.

La recherche étiologique en médecine somatique ou en psychiatrie est essentielle, nul ne peut le nier : sans la découverte du tréponème pâle et de la pénicilline, les hôpitaux psychiatriques seraient pleins encore de ces patients souffrant de méningo-encéphalite syphilitique.

Cette recherche des causes, si importante qu'elle soit, ne doit pas nous faire oublier que l'homme selon la belle définition du biologiste Pierre Karli est un être « Bio-psycho-social ». L'homme ne se réduit pas à son fonctionnement organique, cellulaire et de cette « trinité » bio-psycho-sociale, la médecine, et à l'évidence la psychiatrie, doivent prendre soin. En prendre soin, conscientes que la remédiation, le traitement ne se limite pas à l'éradication des causes.

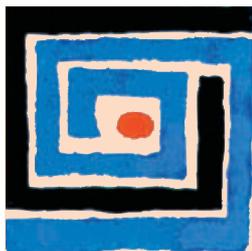
Lors d'une consultation de pédopsychiatrie, il y a quelques années, je rencontre un garçon de dix ans et sa mère. Celle-ci me décrit le suivi de son enfant depuis quelques années : le diagnostic de syndrome d'Asperger et les neuroleptiques prescrits, sans grand effet selon elle, sinon une prise de poids. À la fin de la consultation, je tente de préciser l'attente de cette mère : « Votre enfant a déjà des consultations spécialisées, alors, qu'attendez-vous de moi ? » « J'attends un diagnostic » me répond-elle. Puis m'adressant à l'enfant, je lui pose la question : « Et toi, qu'attends-tu ? » « Moi » dit-il « j'attends un dialogue ».

Alors, entre cet enfant et moi, le dialogue s'est créé au fil de nos rencontres. ■

<sup>(1)</sup> Pr Philippe Even, Pr Robert Debré : *Guide des médicaments utiles, inutiles ou dangereux*, p. 522 à 525. Éd. Le Cherche Midi. 2012.

<sup>(2)</sup> Cf. les travaux de Hélène Oppenheim-Gluckman concernant les patients cérébro-lésés.

# SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



## SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

### COTISATION pour 2017

*Resserrons nos rangs, pour peser davantage !*

Le  Professeur  Docteur Prénom : ..... Nom : .....

Exercice professionnel :  libéral  hospitalier  salarié

..... @ .....

.....

.....

.....

.....

règle sa **cotisation pour** :  **2017** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS  
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2017* Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2017
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,  
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

**Signature (ou cachet) :**

\* **Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
  - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
  - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

[contact@psychiatrie-francaise.com](mailto:contact@psychiatrie-francaise.com) – [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

## SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

### ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN\*

Janvier-Février 2017

Les déclinaisons des volets de la loi de santé s'installent en région.

**Les différents groupements hospitaliers de territoires (GHT)**, qui souvent ont une échelle départementale, sont constitués. Dans ce regroupement de plusieurs établissements hospitaliers exclusivement public (le secteur privé ne peut pas faire partie d'un GHT) la psychiatrie y est intégrée en grande majorité. Les médecins sont regroupés en collège médical ou commission médicale de groupement qui écrit le projet médical partagé. Les établissements exerçant une activité de psychiatrie constituent **une communauté psychiatrique de territoire (CPT)** en charge de la psychiatrie et de la santé mentale.

De l'autre côté le rôle et les modalités de création des équipes de soins primaires (ESP) et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), sont précisés. Les ARS occupent une place importante. **L'équipe de soins primaires** est « un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours » qui élaborent un projet de santé. Ces ESP peuvent être une maison ou un centre de santé mais aussi d'autres formes de coopération.

**La communauté professionnelle territoriale de santé**, contrairement à l'ESP, ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire. La CPTS « est composée de professionnels de santé regroupés..., sous la forme d'une ou de plusieurs [ESP], d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours... et d'acteurs médico-sociaux et sociaux ». Ce dispositif remplace celui des pôles de

santé et nous ne saurons que trop engager les psychiatres libéraux à s'impliquer dans de tels dispositifs voire à prendre l'initiative de leur constitution.

Le SPF reste à la disposition des psychiatres pour les accompagner dans ces nouvelles organisations qui s'imposent à nous depuis la loi de santé du 26 janvier 2016.

Le SPF participe au **Conseil national de la santé mentale**. S'il peut se satisfaire de l'évolution des travaux sur le projet territorial de santé mentale, il reste très inquiet des modalités d'instruction d'une expérimentation portant sur la souffrance psychique des jeunes à l'initiative de la DGS. Cette expérimentation consacre l'exclusion des psychiatres d'un dispositif visant à rembourser 15 séances de psychothérapie par des psychologues chez les jeunes de 6 à 21 ans. Nous dénonçons la légitimité des collègues psychiatres qui ont pris cette responsabilité sans la moindre discussion avec les instances représentatives de la psychiatrie. Nous dénonçons une pratique de la psychiatrie sans psychiatres.

**Le tribunal correctionnel de Grenoble** a condamné pour homicide involontaire un psychiatre après le meurtre commis par un de ses patients. Le SPF appelle à la plus grande vigilance sur les risques d'une telle pénalisation des pratiques médicales. Nous demandons que les médecins bénéficient des mêmes approches que celles qui existent dans d'autres pratiques à risque et qui seules ont permis une réelle amélioration des pratiques et une baisse des accidents graves.

Nous saluons l'élection du **Docteur Olivier Drevon** à la présidence de la branche psychiatrie de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP-Psychiatrie). Il se succède à lui-même puisqu'il présidait jusque-là

l'UNCPHY. Malheureusement les choix faits par cette fédération depuis de nombreuses années nous inquiètent beaucoup et font qu'aujourd'hui l'hospitalisation privée psychiatrique atteint une côte d'alerte. Voilà bien longtemps que le dialogue syndical entre nos instances est rompu. Parallèlement nos membres libéraux exerçant dans les cliniques privées portent à notre connaissance des conflits de plus en plus nombreux avec leur direction et sur de nouvelles thématiques. Mais le plus grave reste la faiblesse des moyens mis en œuvre par l'hospitalisation privée pour soigner les patients dont elle a la charge. Nous incitons les psychiatres sollicités pour y exercer à la plus grande vigilance, concernant en particulier les contrats d'exercice qui leur sont proposés.

**2017 est aussi l'année de l'application des revalorisations tarifaires obtenues pour la psychiatrie lors des négociations conventionnelles.** Nous les détaillerons dans le prochain numéro de la *LLPF*, en sachant que les premières revalorisations s'appliqueront le 1<sup>er</sup> mai 2017. Aujourd'hui l'action du SPF est reconnue. Elle a permis lors de chacune des dernières négociations conventionnelles des avancées importantes, même si insuffisantes, dans la tarification de nos actes. Les psychiatres ne les utilisent pas suffisamment, et nous ne saurons trop vous inciter à appliquer ce que le SPF a obtenu en 2006, 2011 et maintenant 2016. Le SPF a cette fois-ci pu négocier directement avec la CNAMTS, et a fait des propositions structurantes pour améliorer les parcours de soins en psychiatrie et l'attractivité de l'exercice libéral de la psychiatrie. Nous serons d'autant mieux entendus que vous nous rejoindrez nombreux car les soins ambulatoires ne pourront s'améliorer que par l'implication active des psychiatres libéraux. ■

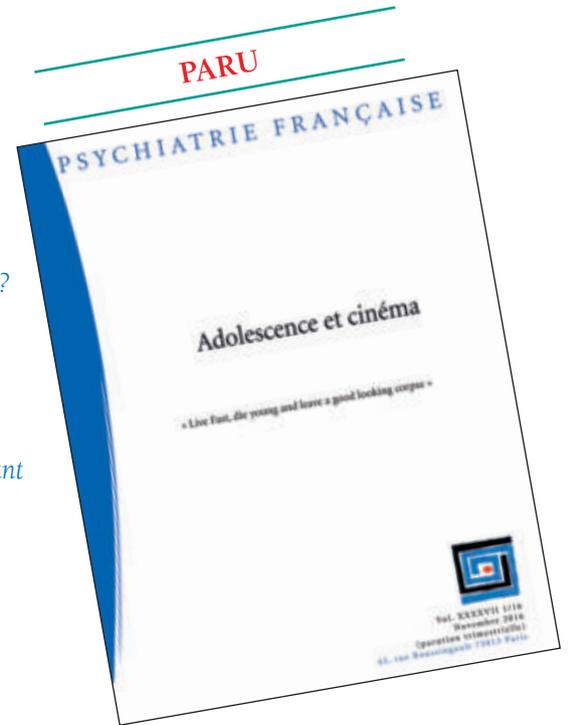
\* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

# REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

## ADOLESCENCE ET CINÉMA

1/16 :

- Silke SCHAUDER, Maurice CORCOS : *Introduction*
- Jean-Gérald VEYRAT (†) : *Adolescence et cinéma – 14 films paradigmatiques*
- Vincent ESTELLON : *Whiplash*
- Mehdi DELHAYE, Christian MILLE : *Naguère, des étoiles...*  
*La mise au travail d'une mythologie moderne dans la relation thérapeutique...*
- Pablo VOTADORO : *Comment Pinocchio ferait aujourd'hui pour « s'en sortir » ?*  
*La réponse de Luigi Comencini*
- Silke SCHAUDER : *Charlie Chaplin ou le rire adolescent*
- Gérard PIRLOT : *Le désert, avers du désir... du spectateur.*  
*À propos du film Lawrence d'Arabie*
- Michel WAWRZYNIAK : *Comment les adolescents meurent dans le cinéma vivant*  
*d'Andrzej Wajda*
- Anne-Marie SMITH-DI BIASIO, Ariel LIBERMAN :  
*L'arrière-langue en interprétation : Freud, Mahler, Visconti ;*  
*un moment d'adolescence au tournant du siècle*
- Maurice CORCOS : *Vertigo – la mélancolie du fantastique*



**PSYCHIATRIE FRANÇAISE**

**1/16 :**

**ADOLESCENCE ET CINÉMA**

Bon de commande à retourner au SPF :  
45, rue Boussingault – 75013 Paris

Mme  M.  Pr  Dr :

Nom : .....

Prénom : .....

.....@.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

..... .....

Commande ..... exemplaire(s) du N° 1/16 x 25 € = ..... €

à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français.**

## LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

### LA SOUPE AUX FOUS, UNE HISTOIRE DE PRÉVENTION



Antoine COLLIEZ\*

Chaque 1<sup>er</sup> Mai, Lille fête la soupe à Wazemmes, quartier multiculturel et populaire bien connu par chez nous ! C'est une journée conviviale où chacun peut venir profiter d'une ambiance festive, autour de concerts, de food-trucks, mais surtout de stands où l'on vient déguster gratuitement des soupes préparées par des habitants ou des associations, pour peut-être remporter la louche d'or !

L'ALI2P (cf. notre logo !) a décidé d'y tenir un stand pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de cette 16<sup>ème</sup> édition.

Notre objectif était de sensibiliser les passants à la santé mentale, en créant un espace d'échange autour des idées reçues afin de lutter contre la stigmatisation.

En effet, cette dernière restant un frein important à l'accès et à la qualité de nos prises en charge, la possibilité d'en discuter en amont pourrait permettre d'endiguer le développement de certains troubles, ou au moins leur gravité.

*Prenons l'exemple de ce patient dépressif suite à une rupture conjugale, qui vient pour une crise suicidaire, dans un contexte d'éthylisme chronique, d'isolement social et de problèmes judiciaires. Quelle aurait été sa prise en charge et quels risques aurait-il pu éviter en ayant eu une meilleure connaissance de la santé mentale et du système de soins ?*

Les rencontres entre les internes et le grand public étant des événements relativement rares, l'ALI2P a eu à cœur de proposer aux internes cet exercice, qui, différent de notre pratique habituelle, pouvait contribuer à notre échelle à élargir notre formation et améliorer la qualité globale des soins.

Pour cela nous avons créé la « soupe aux fous » (recette tenue secrète par l'ALI2P, et sans aucun psychotrope !), ainsi qu'une soupe de questions sous forme de « info ou intox ».

*Par exemple : « Il suffit de se bouger pour sortir d'une dépression », « Les schizophrènes sont dangereux », « Parler*

*du suicide à une personne perturbée lui donnera l'idée de passer à l'acte », « Les problèmes de santé mentale ne risquent pas de me concerner », « Je bois 2 pintes par jour, est-ce que c'est trop ? »...*

Les thèmes abordés allaient donc du suicide aux addictions, en passant par les traitements et toutes les maladies mentales.

Enfin, nous avons installé une guirlande sur laquelle nous propositions aux passants de continuer la phrase : « Un fou c'est... ».

*« Un penseur », « être différent des standards », « méchant », « mon ex », « celui qui se dit normal », « un artiste »..., sont quelques-unes des réponses que nous avons eues !*

La journée et la soupe se sont déroulées avec succès, couronné de soleil ! Le Nord aussi a des journées sans nuages, pour ceux qui en doutaient encore !

Difficile de vous rapporter les nombreuses conversations qui se sont tenues entre les intervenants et le public. Ce qu'on peut vous dire, c'est qu'il y avait la queue devant le stand, que parfois cinq discussions se tenaient en parallèle, que les questions en cachaient d'autres, et que chacun a apprécié cette expérience.

Nous espérons que d'autres projets similaires pourront voir le jour, étant relativement faciles à organiser et riches du contact du grand public.

La prévention et la promotion de la santé mentale sont des axes encore peu développés, ayant pourtant un vrai sens dans notre spécialité.

Merci et bravo à Bettina, Hélène, Marion, Caroline, Inès, Alice et Guillaume d'avoir fait vivre ce projet !

N'hésitez pas à nous contacter ([ali2psy@gmail.com](mailto:ali2psy@gmail.com)) pour plus d'informations, pour récupérer notre support, et pour échanger afin d'enrichir nos actions mutuelles.

Un grand merci pour votre attention. ■

\* Pour l'ALI2P.

## LIVRES EN IMPRESSIONS

### L'ESPRIT DE RÉSISTANCE

Jean-Claude GRULIER

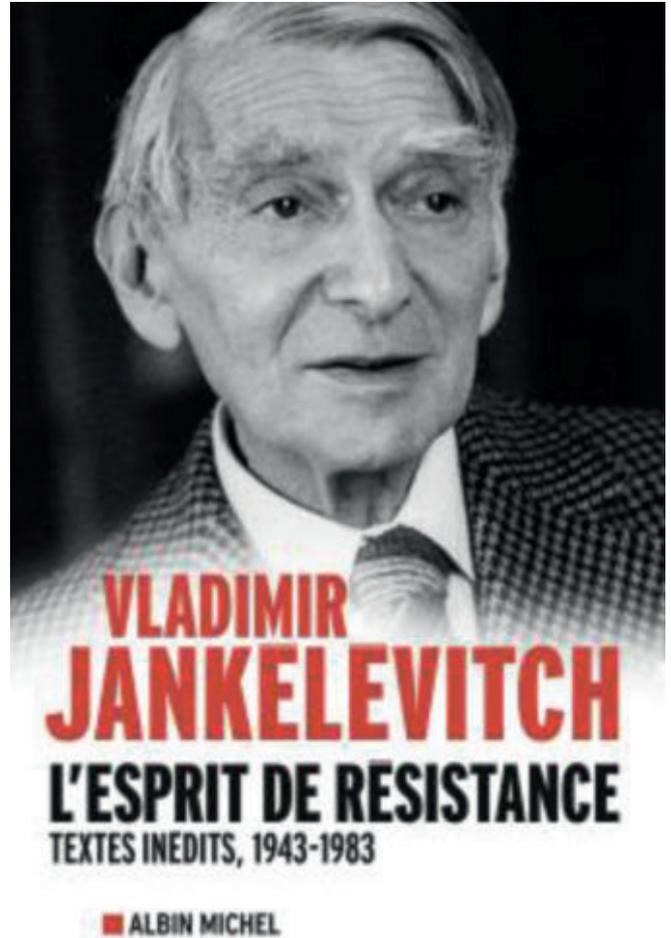
Ce livre consacré à la résistance rassemble des discours, lettres, articles et entretiens de Vladimir Jankélévitch. Présentés et commentés par Françoise Schwab, Jean-Marie Brohm et Jean-François Rey, ces écrits sont les témoins vivants de l'attitude du philosophe dans les bouleversements d'une histoire qu'il a traversée. Ces textes précieux où nous entendons encore la voix haute et musicale, empressée, passionnée et sensible de Jankélévitch nous parlent de la résistance, de ses luttes, de ses inquiétudes et de ses souffrances ; même si, comme il le dit, il n'a pas personnellement vécu l'épreuve de la déportation. « *Je ressens l'obligation de prolonger en moi les souffrances qui m'ont été épargnées* » écrit-il.

Le fil de l'histoire est une volonté arc-boutée, en lutte de toutes ses forces afin que le passé ne s'enfouisse pas, que l'effroyable ne se banalise pas et dont la raison d'être est de maintenir la fidélité à l'homme qui est en tout homme.

Le chapitre consacré au mouvement de la Résistance durant la seconde guerre mondiale regroupe des textes émouvants. À travers eux, les figures de Jean Cavaillès, Georges Politzer, Valentin Feldman, Albert Lautman, Georges Ascoli ; les visages des lycéens de Buffon fusillés par les Allemands se rappellent à nous. Pour ces jeunes Normaliens professeurs agrégés de philosophie et ces plus jeunes élèves, la philosophie n'était pas un monde dialectique douillet, ordonné et tranquille et leur vie brève, trop brève appelle en nous la question à laquelle nous ne pouvons répondre : « Et nous, aurions-nous fait le pari de la liberté ? Aurions-nous eu le courage, le courage en dépit de la peur ? Aurions-nous eu l'esprit de résistance ? » C'était au siècle dernier et c'était hier.

L'antisémitisme aux effroyables conséquences pose la question de ses causes. Comment expliquer ce « *crime ontologique* » où « *les hommes sont traqués pas pour ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont* » interroge Jankélévitch. La grave question morale nécessite que nous l'expliquions au plus loin, sinon l'effroyable inexplicable aurait le dernier mot. Sans doute y a-t-il dans le phénomène une convergence de forces : l'action des « *personnalités autoritaires* » telles que les décrit Adorno, la « *contagion émotionnelle* » dont parle Max Scheler ; mais celles-ci ne peuvent entrer en action que nourries des racines pulsionnelles inconscientes où le sadisme est très actif et l'intention sexuelle de ses humiliations très prononcée<sup>(1)</sup>. Jankélévitch reprend la

<sup>(1)</sup> Interdiction d'aller au théâtre, au cinéma, au concert, au musée. Interdiction de s'abonner à des journaux ou d'en acheter. Interdiction des automobiles puis des moyens de transport en trois phases : interdiction des autobus, seule la plate-forme avant du tramway étant autorisée, puis interdiction de tout déplacement excepté pour se rendre au travail, enfin, obligation d'aller au travail à pied pour autant que l'on habite à moins de 7 kilomètres de son lieu de travail. Interdiction d'acheter des fleurs. Retrait de la carte du lait. Interdiction d'aller chez le coiffeur. Interdiction des bicyclettes, chaînes



Auteur : Vladimir JANKÉLÉVITCH  
 Éditeur : Albin Michel  
 Collection : Essais  
 Date de parution : 30 septembre 2015  
 ISBN 13 : 978-2-22631-936-0  
 Format : 20,5 x 3 x 14 cm  
 Pages : 368 pages  
 Prix : 22 €

notion précieuse de « narcissisme des petites différences » que développe Freud dans « Moïse et le monothéisme ». Le narcissisme des petites différences concerne la haine et l'agressivité d'un homme à l'égard d'un autre homme qui

longues, chiens, chats, oiseaux. Interdiction de quitter la banlieue de Dresde (où Klemperer vivait), de pénétrer dans la gare, de passer dans les jardins publics, de fréquenter les bibliothèques, etc. Voici quelques exemples de ces humiliations cités par Victor Klemperer « *Je veux témoigner jusqu'au bout* » Journal 1942-1945, p. 104, Éd du Seuil, 2000. Rappelons « *LTI la langue du troisième Reich* » (Agora Pockett, 2003) : Klemperer y analyse la langue du III<sup>ème</sup> Reich, ses euphémismes, ses néologismes et son pouvoir d'intoxication des consciences. Ces « ordonnances » s'ajoutent encore aux lois antisémites de l'Allemagne hitlérienne. L'une de ces lois de Nuremberg (15 septembre 1935) interdisait aux juifs d'employer du personnel de moins de 45 ans ; les juifs étant suspects d'attenter à la pureté raciale mais aussi de pouvoir violer le personnel aryen à leur service : ignominieuse suspicion.

tout à la fois lui ressemble quasi absolument et se différencie de lui imperceptiblement. En ce sens, Jankélévitch différencie l'antisémitisme et le racisme, sans penser pour autant que l'une puisse être la forme clinique de l'autre, qu'il puisse y avoir entre les deux une sorte de hiérarchie de l'horreur, sans penser que l'une puisse être plus bénigne que l'autre. Le philosophe démarque le sentiment raciste à base de mépris et le sentiment antisémite à base d'envie. Il oppose la haine fondée sur la dissemblance seule dans le racisme et la haine fondée sur un mélange de ressemblance et de différence dans l'antisémitisme<sup>(2)</sup>. Que ce mélange déclenche, comme dans le conflit de frères ennemis, la projection agressive, la violence, l'extrême violence, ceci demeure un mystère.

Le philosophe aborde la question du pardon<sup>(3)</sup>. Encore faut-il que celui-ci soit demandé. Combien de Willy Brandt pour des milliers d'indifférences, de dénis, de banalisations ? Ces attitudes expliquent que Jankélévitch ait pu rejeter l'Allemagne et ce qui en venait : autant la langue, que la philosophie ou la musique. Pourtant, quelle tristesse de s'être refusé, lui le mélomane, les musiques de Bach, de Beethoven, de Brahms, de Mendelssohn peut-être, de s'être refusé ces continents qui n'étaient plus allemands mais planétaires.

Plus de cinquante ans après, ces crimes inspirent toujours l'horreur. La disproportion entre ces verdicts d'après guerre, les peines réellement effectuées et la gravité des faits suscitent toujours l'indignation : six millions de victimes que multiplient encore le chagrin des survivants, les détresses des parents dont les enfants sont morts et des enfants dont les parents furent assassinés. Entre la méchanceté destructrice et les existences innocentes qu'elle anéantit, la balance est toujours dérisoire. Impardonnable, imprescriptible, la prescription dans ce contexte tient de l'oubli que la loi énonce, l'oubli légal : l'éponge est passée et on est priés d'oublier. Quant au pardon, grande question morale, il évoque lorsqu'il est demandé peu sincèrement, pour la forme, à la légère, ce que Voltaire écrivait dans son

<sup>(2)</sup> Vladimir Jankélévitch, « *L'Esprit de Résistance* », p. 138.

<sup>(3)</sup> « *L'Esprit de résistance* ». Op. cité. Chapitre 3, « l'oubli interdit », p. 175 à 228.

dictionnaire de philosophie à propos de la confession : « Louis XI, La Brinvilliers se confessaient dès qu'ils avaient commis un grand crime et se confessaient souvent comme les gourmands prennent médecine pour avoir plus d'appétit<sup>(4)</sup>. »

Après guerre, sa fidélité au judaïsme n'empêchera pas Jankélévitch de défendre les droits de l'homme d'où qu'ils soient attaqués.

L'aversion profonde de Jankélévitch pour Heidegger ne peut surprendre. Une aversion révoltée car un être acquies au nazisme ne peut prétendre penser, vivre et professer dans le même temps une philosophie où l'humanisme et l'éthique ne seraient pas de vains mots. Non, pour lui, Heidegger n'est pas un sage, il n'est pas le grand philosophe que pensent ses disciples ni celui sans lequel la philosophie ne serait pas, ni le plus grand philosophe du vingtième siècle comme le croient certains, ce qui à la vérité ne veut pas dire grand-chose<sup>(5)</sup>. Mais Heidegger interrogé par le journal « *Der Spiegel* » en 1966 déclarait : « *c'est une chose que les Français aujourd'hui me confirment sans cesse. Quand ils commencent à penser, ils parlent allemand : ils assurent qu'ils n'y arriveraient pas dans leur langue* ». La langue allemande conférerait-elle à la lecture de Pascal, de Montaigne ou de Bergson une inspiration particulière, un supplément d'âme, un... « je-ne-sais-quoi » !

Nul n'est propriétaire de la philosophie : « *elle traite de questions sur lesquelles n'importe qui peut avoir une opinion. Je n'ai pas d'opinion sur la façon de construire les maisons, je ne connais rien à la résistance des matériaux, je n'ai pas été dans une école de travaux publics. Mais la philosophie est un exercice de la pensée, indépendant de toute technique, sur des sujets qui peuvent concerner n'importe qui* » écrit Jankélévitch.

Cet esprit nous aidera à rencontrer ce livre où l'histoire et la morale se conjuguent, à découvrir ou redécouvrir l'œuvre complexe et chaleureuse du philosophe. ■

<sup>(4)</sup> Voltaire, « *Dictionnaire de Philosophie* ». Éd. Poche Folio.

<sup>(5)</sup> Victor Farias, « *Heidegger et le nazisme* ». Éd. Verdier, 1987. Emmanuel Faye, « *Heidegger. L'introduction du nazisme dans la philosophie* ». Éd. Albin Michel, 2005. Jacques Bouveresse, *Essais IV Pourquoi pas des philosophes ? Chapitre V Heidegger, la politique et l'intelligentsia*. Éd. Agone, 2004.

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE  
AUX DIFFÉRENTS COLLOQUES  
DE L'AFP**

## LIVRES EN IMPRESSIONS

# LE DIABLE, L'EXORCISTE ET LE PSYCHANALYSTE. CONVERSATIONS SUR LE MAL ET LA POSSESSION

Martin RECA

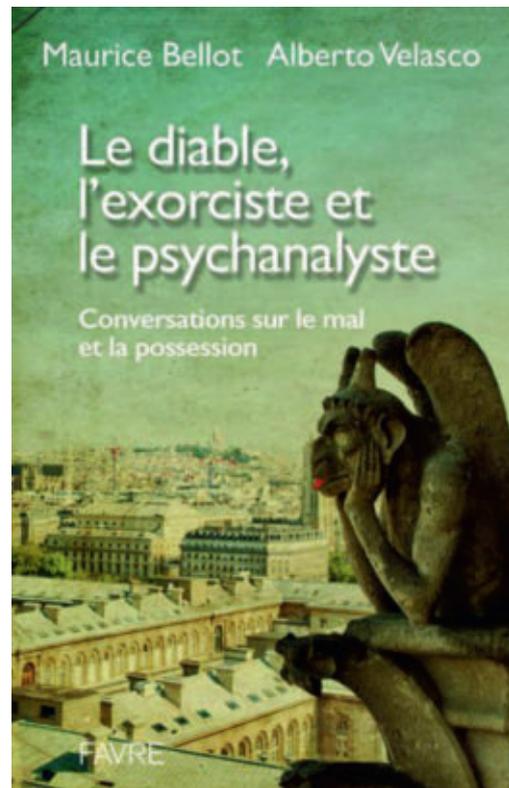
Vous connaissez beaucoup ou un peu de psychanalyse, on peut en être certain. Mais vous ne connaissez rien ni d'exorcisme ni du diable, on peut en être également certain. Cette affirmation sans retour ressort moins de l'influence persuasive du Malin que de la lecture du livre que Maurice Bellot, prêtre exorciste, et Alberto Velasco, psychiatre psychanalyste, nous offrent en ce début d'année.

Ce livre est vraiment passionnant et particulièrement instructif.

Son écriture est amène et sa forme « en dialogue » confirme le ton conversationnel de leur proposition et garantit d'une manière indéniable le plaisir à le lire.

Maurice Bellot fut pendant quatorze années et jusqu'à il y a peu de temps le prêtre exorciste officiel du diocèse de Paris. Le docteur Velasco est praticien de l'Hôpital Sainte-Anne. Ils racontent volontiers la manière cocasse de leur rencontre, lorsque M. Bellot appelle ce centre hospitalier spécialisé, demandant à rencontrer un « psy » pour en faire le consultant d'un centre d'accueil pour... pratiquer des exorcismes ! Cela commence bien. Non seulement on apprend que, dans le Paris du III<sup>ème</sup> millénaire, il y a des exorcistes en mission mais, en sus, qu'ils demandent de l'aide aux psychiatres et qu'ils peuvent trouver pertinent de chercher ensemble des formes de coopération<sup>(1)</sup>.

Si vous – comme moi – vous attendez à y lire des descriptions de formes de possessions diaboliques (démonstration d'une force herculéenne ; utilisation de langues que la personne ne pouvait connaître ; capacité divinatoire ; haine des gens ou des choses religieuses, etc.) et des descriptions de rituels d'exorcisme impliquant une lutte sans quartier entre contorsions, prières imprécatives et déprécatives<sup>(2)</sup> entremêlées de scènes « gores », vous serez déçu. Vous pouvez l'être également parce que la conversation entre Bellot et Velasco commence d'une manière « trop sage ». L'affaire semble bien entendue : nous sommes des gens raisonnables qui faisons ce que nous pouvons, loin de toute supercherie et croyances superstitieuses, pour aider les gens à ne plus être « possédés » par leurs erreurs de croyances, que celles-ci proviennent de l'inconscient freudien ou de l'imaginaire populaire. On lit ainsi que



**Auteur :** Maurice BELLOT et Alberto VELASCO  
**Éditeur :** Favre, Lausanne  
**Date de parution :** 01/12/2016  
**ISBN 13 :** 978-2-82891-589-6  
**Format :** 15 x 24 cm  
**Pages :** 168 pages  
**Prix :** 19 €

le prêtre lui-même ne croit point en le diable<sup>(3)</sup> (son existence ne faisant pas partie du *Credo* ni son exorcisme n'étant inscrit dans les sacrements fondamentaux du dogme de foi défini) et l'on sait que ce n'est pas le « psy » qui va se prévaloir ici de ce type de croyances religieuses (il en a d'autres – prenant parfois cette allure ! –). La confusion (diabolique ?) de genre connaît son acmé lorsque le prêtre « confesse » avoir fait une psychanalyse personnelle et posséder des connaissances psychologiques (pages 11 et 12). Le psychanalyste Velasco, prenant d'abord, certainement par courtoisie, une place d'interviewer, semble avoir du mal à faire dire au personnage-vedette quelque chose qui apparaisse au lecteur comme scandaleusement polémique et à déployer les thèses « scientifiques » qu'on attend disqualifiantes de toute forme

<sup>(1)</sup> Il est recommandé dans le rituel du Concile Vatican II de s'entourer « d'experts en psychologie ayant le sens des choses spirituelles » (p. 37).

<sup>(2)</sup> Prières « imprécative » et « déprécative ». La première, somme le démon de quitter la personne, en s'adressant au diable pour qu'il s'en aille. La seconde, (préconisée par Vatican II) se désintéresse du diable et on s'adresse à Dieu pour qu'il fasse son boulot de libérateur (p. 69).

<sup>(3)</sup> « Il existe mais on n'est pas obligé d'y croire » (p. 58 et p. 106) ; « Et il faudrait le croire » ? ce « père du mensonge », comme dit saint Jean dans son évangile » (p. 76). Mais, cette « incroyance » est, bien entendu, foncièrement théologique : « il n'y a pas un dieu du bien et un dieu du mal » (p. 104). « Le diable, c'est un illusionniste, il nous fait croire quelque chose, sans être une figure homogène » (p. 105).

d'illusions mystiques. Bref, on se dit hâtivement : d'accord, en somme, pas très loin de ce que je m'imaginai au préalable : La croyance en Dieu, n'ouvrons pas ce dossier ; la croyance en le diable, ce sont des choses « secondaires » ; quant à la psychanalyse, si elle est d'obédience lacanienne, il ne peut qu'y être question de l'hétéronomie du sujet, de la « possession » du sujet conscient par les « forces démoniques des pulsions » émanant du primat de l'Autre et de leur inscription subjective du côté de la tentation et de la culpabilité liée à la Loi du Père et à ses transgressions.

Que nenni !

Il y a énormément des choses bien originales dans ce livre, qu'on découvre au fur et à mesure que l'on en tourne avec curiosité constante ses pages. Et pour cause ! Alberto Velasco a fait un DEA sur le diable en psychanalyse<sup>(4)</sup> et Monsieur Bellot, sous son air « de retour » des choses et préférant les formulations claires et simples, cache mal sa grande érudition théologique et historique de bénédictin ainsi que sa profonde réflexion sur sa dernière mission pastorale. Pour le Centre Sainte-Irénée (Paris VI<sup>ème</sup>), recevant 1 500 demandes par an (« et pas tous des croyants » ! seulement 10 % étaient mortifiés par des questions spirituelles), Monsieur Bellot avait fait son choix : s'éloigner du « grand rituel », rechercher le malheur caché des malheureux consultants et, le cas échéant, utiliser son autorité pour disqualifier le diable et rappeler le salut chrétien dans la lumière libératrice de Jésus-Christ (p. 71 et 73). « Je me rapprochais le plus possible de la position de Jésus » (p. 74) dans des prières dépréciatives et de bénédiction. « Je suis un pasteur engagé auprès des gens et cela m'oriente déjà dans ma lecture de la Bible » (p. 96).

À travers la reprise des passages bibliques et de multiples autres références historiques, sociologiques, anthropologiques et artistiques d'une immense richesse par la clarté didactique et réflexive, on avance dans la compréhension de la figure et fonction du « diable » dans le dogme religieux mais aussi dans la vie politique et sociale, selon les différentes époques et circonstances. Ainsi, son existence n'est pas variable mais sa dimension et statut, sans atteindre pour autant, nous précise la lecture de ce livre si original, une nature analogue à celle de dieu. Créature perturbatrice désobéissante, oui ; *Alter ego* infernal de la divinité, non. Il n'y a pas deux dieux.

Notre prêtre, en pasteur engagé auprès des gens, semble n'avoir rencontré qu'un diable, celui qui émane de la non-acceptation des impuretés et faiblesses humaines : « Tant qu'on n'aura pas accepté l'existence d'une partie mauvaise, méchante et ténébreuse, chez tout un chacun, notre malheur sera grand » (p. 99). Et de rappeler que cet idéal n'existe pas dans les évangiles (p. 151).

Pas bien éloigné des thèses pys du Docteur Velasco. Ce livre traduit la réflexion conjointe qu'ils ont menée

régulièrement sur de nombreuses années. Notre collègue nous livre généreusement ses thèses, nourries à partir de l'enseignement lacanien : La première concerne le stade du miroir : le fait de réussir l'unité de son identité corporelle grâce à l'image de l'autre laisse le sujet capturé dans un rapport de rivalité. À partir de là, et sur des éléments historiques qui permettent de soutenir l'idée que le diable prend un statut surdimensionné avec la religion chrétienne, Velasco établit une analogie très originale entre le processus d'unification du corps et d'incarnation du dieu en son fils et le diable dans une dialectique d'altérité rivale, nécessaire aussi au dédoublement manichéen d'extériorisation du mauvais de soi (p. 113). La deuxième thèse, si l'on peut dire, il la puise dans *Totem et tabou*, autour du paradoxe relevé de la fameuse « Obédience rétrospective » au père, pointé par Freud, qui devient efficace lorsque le père, mort, est devenu symbole. Alberto Velasco pense que cette « obédience rétrospective » renvoie à une obédience au père d'avant la mort, au père jouisseur. Le symbole n'implique pas d'obédience « rétrospective », il impose soumission actuelle, avec un « ratage » de couverture qui laisse vivant le reliquat de jouissance paternelle, se traduisant en termes de tentation de dépasser le seuil de la Loi. C'est la « perversité » signalé par Lacan : Le symbolique se complète de diabolique plus qu'il ne s'y oppose de manière manichéenne. Et si, dans la prière principale, l'on demande à Dieu de ne pas nous « pousser » dans la tentation (car les traductions et formulations de cette partie du *Notre-Père* sont toujours sujettes à controverses), c'est qu'il y a risque ou danger qu'il nous y introduise » – ajoute Alberto Velasco en citant Carmignac<sup>(5)</sup>, pour renforcer par une troisième thèse la communion structurale de dieu et du diable – (p. 136). À se demander donc, poursuit notre psychanalyste, si « le diable dont on a toujours cherché à exorciser Dieu-le-Père, n'est, en fait, qu'un côté énigmatique et obscur de cette figure paternelle » (p. 137). Ce « côté » (à défaut d'être sa « côte » – son féminin –) serait un constituant tyrannique du surmoi qui exige et punit participant ainsi à l'« opération diabolique », à savoir, une exigence de satisfaction douloureuse, un « pousse à la jouissance ». Enfin, dans une thèse plus dynamique, le diable offre au sujet le mirage de l'obtention réelle de l'objet (primaire) auquel il tient le plus, pourtant disparu « dans les limbes » pour constituer la réalité psychique et maintenir le montage du désir. Voilà sa promesse mensongère si puissante. Le diable est ainsi « nécessaire », non seulement dans le dogme catholique pour « purifier » l'image du père, mais aussi dans le sens lacanien de « ce qui ne cesse pas de s'écrire ».

Vous connaissez maintenant beaucoup sur le diable. En apprenant sur cette figure et sur la religion, vous resignifiez, on peut en être à nouveau certain, beaucoup de choses de la psychanalyse que vous pensiez connaître. Effets démoniaques sur le savoir que nos auteurs ont déployé avec brio et brillance dans ce livre remarquable. ■

<sup>(4)</sup> DEA en Psychanalyse à l'université Paris VIII, sous la direction de François Regnaud.

<sup>(5)</sup> Carmignac J., *Recherches sur le Notre-Père*, Éd. Letouzey, Paris, 1969.

## PETITES ANNONCES

## RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par [annonces@psychiatrie-francaise.com](mailto:annonces@psychiatrie-francaise.com)

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 246 : le **17 février 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 10**.
- Pour le N° 247 : le **24 mars 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 15**.
- Pour le N° 248 : le **28 avril 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 20**.
- Pour le N° 249 : le **1<sup>er</sup> juin 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 25**.
- Pour le N° 250 : le **8 septembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.
- Pour le N° 251 : le **13 octobre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 252 : le **17 novembre 2017** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.

### L'OLPPR

(site internet : [www.olppr](http://www.olppr))  
gère sur la métropole de LYON  
un équipement  
ITEP (Institut Thérapeutique,  
Éducatif et Pédagogique)  
adolescents et  
SESSAD-ITEP  
(Service d'Éducation Spéciale  
et de Soins à Domicile)  
de 300 places.

Elle **RECHERCHE** pour  
ses établissements et services  
de Lyon et de Givors,

### DES PÉDOPSYCHIATRES OU PSYCHIATRES

à temps partiel et/ou  
à temps plein en CDI.

L'association applique  
la CCNT du 15 mars 1966.

Les candidatures sont  
à adresser à :  
**OLPPR – Direction Générale**  
**13, rue Challemel Lacour**  
**69007 LYON**  
ou par courriel :  
[dg@olppr.fr](mailto:dg@olppr.fr)

(réf. 4091)



L'A.D.P.E.P. 66

RECRUTE

Pour ses établissements des  
Pyrénées-Orientales :

- > **UN PÉDO-PSYCHIATRE OU PSYCHIATRE (H/F)**  
C.D.I. 1 ETP - CMPP de PERPIGNAN  
à pourvoir pour le **01.04.2017**
- > **UN PÉDO-PSYCHIATRE OU PSYCHIATRE (H/F)**  
C.D.I. 0.30 ETP - CMPP de SAILLAGOUSE  
à pourvoir au plus tôt
- > **UN PÉDO-PSYCHIATRE OU PSYCHIATRE (H/F)**  
C.D.I. 0.30 ETP - SESSAD ITEP PERPIGNAN  
à pourvoir au plus tôt
- > **UN PÉDO-PSYCHIATRE OU PSYCHIATRE (H/F)**  
C.D.D. 0.60 ETP - ITEP de TOULOUGES  
Rempl. c. maternité à partir du **01.03.2017**

Envoyer lettre de motivation + CV à :

Madame la Directrice  
du pôle médico-social  
AU SIÈGE ADPEP 66  
10 rue Paul Séjourné  
66350 TOULOUGES

☎ 04 68 62 25 25 / 📠 04 68 62 26 26

✉ [m.villard@adpep66.org](mailto:m.villard@adpep66.org)

(réf. 4092)



### LE SERVICE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

intervenant  
sur les 4/5/6/9/10/11/12/20<sup>èmes</sup> arrondissements

### UN MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F)

Membre de l'équipe pluridisciplinaire,  
il contribue à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation  
de la mesure et, si nécessaire, participe à l'intervention  
auprès du mineur, de sa famille et  
des instances partenariales.

Mission : Protection de l'enfance  
et soutien à la fonction parentale

Référence analytique souhaitée

CDI - temps partiel - 6 heures par semaine  
C.C.N.T. de 1966

Adresser lettre et CV à  
Madame AIRAULT Directrice  
ASSOCIATION OLGA SPITZER  
78 rue d'Hauteville - 75010 PARIS

(réf. 4093)

## LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

### RÉUNIONS ET COLLOQUES

#### En France

#### ... février 2017

à **PARIS, le 22** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **Les violences familiales : le travailleur social, face à la police et à la justice** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – 📠 01 42 66 44 89 – ✉ lfsm@orange.fr – 🌐 <http://www.lfsm.org>

à **PARIS, le 24** : L'Association Babylone organise son 5<sup>ème</sup> colloque sur « **Le souvenir d'enfance** ». – Informations et inscriptions : Corinne DUGRE LE BIGRE – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

à **MARSEILLE, le 28** : L'Association Française de Psychiatrie PACA organise un programme de FMC sur « **La chirurgie de l'âme** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <http://www.afp-paca.fr> – ou Dr PORTO – ☎ 04 91 76 44 89

#### ... mars 2017

à **Paris, les 10 et 11** : Arts et thérapie, confrontations, avec la SFPE-AT organise un nouveau festival théâtre, intitulé « **Théâtre sans Rideaux II** ». – Informations et inscriptions : Dr J.-Ph. CATONNÉ – ☎ 01 42 59 01 84 – ✉ jean-philippe.catonne@orange.fr

à **PARIS, les 10, 11 et 12** : L'Espace analytique organise un colloque sur le thème « **Penser le sexuel avec la psychanalyse** ». – Informations et inscriptions : Espace analytique – 12, rue de Bourgogne – 75007 PARIS – ☎ 01 47 05 23 09 – ✉ espaceanalytique@wanadoo.fr

à **LYON, les 18 et 19** : Quantum Way organise le 1<sup>er</sup> congrès français de psychologie énergétique sur le thème « **Techniques énergétiques et pratiques thérapeutiques : une voie d'avenir** ». – Informations et inscriptions : Agence Oxygen – Julie MUNOZ – ☎ 06 24 70 07 70 – ✉ juliem@oxygen-rp.com – 🌐 <http://www.quantum-way.com/congres-francais-de-psychologie-energetique>

à **PARIS, le 22** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **La Violence en institution sociale et médico-sociale** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – 📠 01 42 66 44 89 – ✉ lfsm@orange.fr – 🌐 <http://www.lfsm.org>

à **MARSEILLE, le 28** : L'Association Française de Psychiatrie PACA organise un programme de FMC sur « **Le cytochrome P450 : de la théorie à la prescription (intérêt du phéno/géno typage)** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <http://www.afp-paca.fr> – ou Dr PORTO – ☎ 04 91 76 44 89

à **PARIS, les 29, 30 et 31** : L'Association de Recherche et de Soutien de Soins en Psychiatrie Générale organise le 15<sup>ème</sup> congrès international sur le thème « **La psychiatrie dans un monde en sursauts : quelles réponses ?** ». – Informations et inscriptions : ARSPG – 15, rue Cugnot – 75018 PARIS – ✉ arspg@d-s-o.fr – 🌐 [www.arspg.org](http://www.arspg.org)

à **PARIS, le 31** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **La causalité psychique** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

#### ... avril 2017

à **MARSEILLE, le 25** : L'Association Française de Psychiatrie PACA organise un programme de FMC sur « **Le TADAH de l'adulte** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <http://www.afp-paca.fr> – ou Dr PORTO – ☎ 04 91 76 44 89

à **PARIS, le 26** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **Les travailleurs sociaux et médicosociaux doivent-ils dénoncer les infractions ? (le travailleur social et médicosocial face à la justice et à la police)** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – 📠 01 42 66 44 89 – ✉ lfsm@orange.fr – 🌐 <http://www.lfsm.org>

#### ... mai 2017

à **MARSEILLE, le 31** : L'Association Française de Psychiatrie PACA organise un programme de FMC sur « **Les Dépressions résistantes** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <http://www.afp-paca.fr> – ou Dr PORTO – ☎ 04 91 76 44 89

#### ... juin 2017

à **PARIS, le 9** : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'expertise en psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)

à **PARIS, le 14** : La Ligue Française pour la Santé Mentale organise une conférence sur le thème « **La santé et la sexualité du mineur et du majeur protégé** ». – Informations et inscriptions : LFSM – 11, rue Tronchet – 75008 PARIS – ☎ 01 42 66 20 70 – 📠 01 42 66 44 89 – ✉ lfsm@orange.fr – 🌐 <http://www.lfsm.org>

#### ... juillet 2017

à **PARIS, du 24 au 28** : Le World Council for Psychotherapy (WCP) et la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) organisent le 8<sup>ème</sup> congrès mondial de psychothérapie sur le thème « **La vie et l'amour au 21<sup>ème</sup> siècle, de la rencontre intime à l'ouverture au monde** ». – Informations et inscriptions : FF2P – 6, av du Maine – 75015 PARIS – ☎ 01 44 05 95 50 – 📠 01 45 44 62 34 – ✉ contact@ff2p.fr – 🌐 <http://www.wcp2017.org>

#### À l'étranger

#### ... mars 2017

à **DUBLIN (Irlande), du 6 au 9** : The International Association for Women's Mental Health organise the 7<sup>th</sup> World Congress on Women's Mental Health on the theme « **Rights, Resilience, Recovery** ». – Informations et inscriptions : 🌐 [www.iawmh2017.org](http://www.iawmh2017.org)

#### ... avril 2017

à **FLORENCE (Italie), du 19 au 22** : 18<sup>th</sup> World Congress of the World Association for Dynamic Psychiatry (WADP) : « **Creative processes in psychotherapy and psychiatry** ». – Informations et inscriptions : 🌐 [www.wadp2017.org](http://www.wadp2017.org)

## LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS  
 ✉ courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 [www.psychiatrie-francaise.com](http://www.psychiatrie-francaise.com)  
 Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)  
 Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : janvier-février 2017 – ISSN : 1157-5611  
 Directeur de la publication : François KAMMERER  
 Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC  
 Rédacteur en chef adjoint : Nicole KOECHLIN  
 Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL  
 Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE  
 Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 186400

28<sup>e</sup> édition

du 13 au 26 mars 2017

*santé mentale*  
& TRAVAIL

[www.semaine-sante-mentale.fr](http://www.semaine-sante-mentale.fr)



AFP/SPF

